



Stadt Chur



Deutsch für die Schule

Apprendre l'allemand pour l'école

Apprendre l'allemand l'année précédant l'école enfantine

Informations aux parents

Lorsqu'un enfant entre à l'école enfantine à l'âge de cinq ans, il doit être capable de communiquer en allemand. Un enfant qui ne parle que peu ou pas encore l'allemand est tenu de suivre le programme de soutien linguistique précoce nommé «Deutsch für die Schule».

Pourquoi apprendre l'allemand avant l'école enfantine ?

Les conditions des enfants qui commencent leur parcours scolaire et qui ne parlaient pas ou peu l'allemand à l'entrée à l'école enfantine sont moins bonnes que celles de leurs camarades germanophones. Il faut plusieurs années aux enfants pour maîtriser la langue de leur environnement qui est l'allemand. Il est donc important qu'ils aient la chance d'apprendre l'allemand avant l'entrée à l'école enfantine.

De ce fait, la loi scolaire de Coire (711, art. 39) crée la base permettant d'encourager les enfants d'âge préscolaire ayant peu ou pas de connaissances en allemand dans le cadre du programme "Deutsch für die Schule" et de déclarer obligatoire la participation des parents et de leurs enfants à ce programme.

Comment les petits enfants apprennent-ils l'allemand ?

Les petits enfants apprennent au mieux quand ils se sentent à l'aise. Ils apprennent les langues grâce à un environnement stimulant, aux contacts avec des personnes de référence dans des situations de tous les jours ainsi qu'aux moments de jeux avec d'autres enfants. Nos collègues qualifié(e)s et spécialement formé(e)s qui travaillent dans des groupes de jeu, des crèches, des familles de jour et des écoles enfantines encouragent le développement linguistique de manière ciblée et ludique. Les enfants n'apprennent pas seulement l'allemand, mais font aussi des expériences importantes au sein d'un groupe d'enfants tout en développant leur personnalité et leur indépendance. Bref, les enfants bénéficient d'un soutien global.



Comment savoir si mon enfant maîtrise suffisamment l'allemand ?

Environ 18 mois avant l'entrée à l'école enfantine, la ville de Coire envoie un questionnaire aux parents. Celui-ci permet aux parents d'évaluer précisément les connaissances en allemand de leur enfant, même s'ils ne parlent pas eux-mêmes l'allemand. Le questionnaire, qui est disponible dans de nombreuses langues, a été développé par l'Université de Bâle.

Les parents doivent remplir le questionnaire de manière conforme à la vérité et le renvoyer dans les délais. Le résultat est communiqué aux parents par écrit. En cas de besoin de soutien avéré, les parents reçoivent un formulaire d'inscription pour participer au programme «Deutsch für die Schule». Si les parents refusent l'inscription, ils peuvent déposer une prise de position écrite auprès de la municipalité. La non-participation peut entraîner une amende conformément à l'article 292 du Code pénal suisse.

L'inscription est faite – et maintenant ?

En même temps que le formulaire d'inscription, les parents recevront la liste des groupes de jeu, des crèches, des familles de jour et des écoles enfantines. Les parents choisissent une institution, la contactent, vont y passer et réservent une place. Sur demande, la direction du programme aide les parents à trouver une place.

À quelle fréquence un enfant doit-il participer ?

Au cours de l'année précédant l'école enfantine, les enfants sont tenus d'apprendre l'allemand deux demi-journées ou une journée entière par semaine (au moins 6 heures). La fréquentation régulière est obligatoire. Les groupes de jeu s'alignent avec les vacances scolaires de la ville de Coire. En général, l'année de programme des crèches commence le 1er août et se termine le 30 juin.

Combien paient les parents ?

La ville de Coire participe aux frais de garde sous forme de réductions de tarifs. Celles-ci sont échelonnées en fonction du revenu et de la fortune imposables et varient entre 20% et 80% des tarifs respectifs. Les heures ou jours supplémentaires sont assumés par les parents.

Comment les parents participent-ils ?

Les parents dont les enfants participent au programme «Deutsch für die Schule» assistent à huit manifestations parentales réparties sur toute l'année de programme. Ces manifestations informent les parents sur le développement linguistique de leur enfant, leur entrée dans l'école enfantine, le système scolaire suisse, les activités de loisirs à Coire et d'autres thèmes utiles. Ce programme est également ouvert aux parents qui travaillent ou n'ont pas de connaissances en allemand. L'offre de formation des parents est gratuite.

Contact

Programm "Deutsch für die Schule"
Klostergasse 11, Postfach 810, 7001 Chur

☎ 081 254 46 24

✉ dfs@chur.ch



Pour en savoir plus: